

CARTE COMMUNALE

Plan réglementaire du zonage

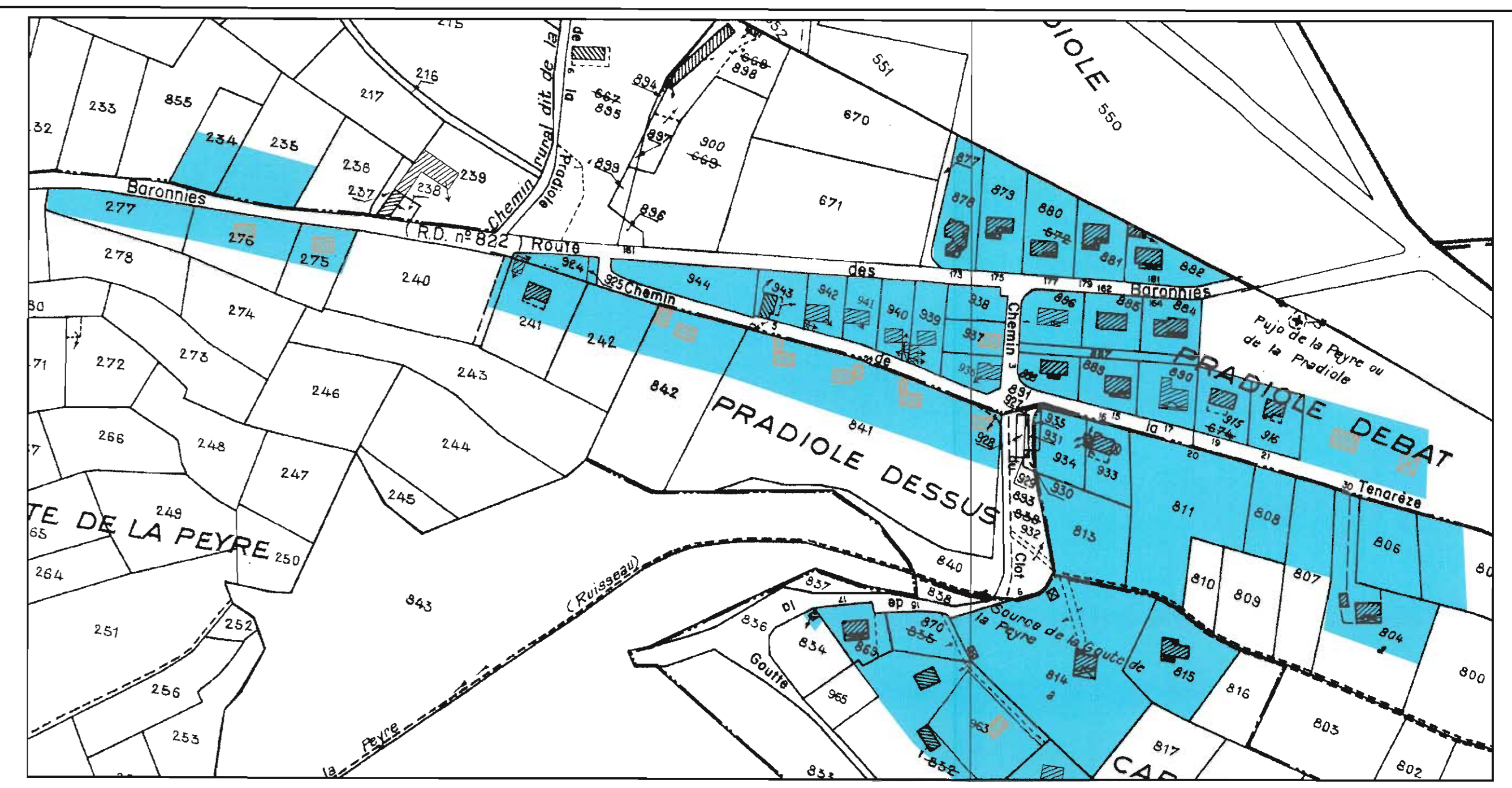
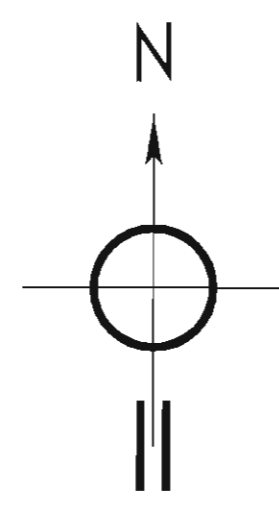
Echelle : 1/5000

03 SEP. 2014

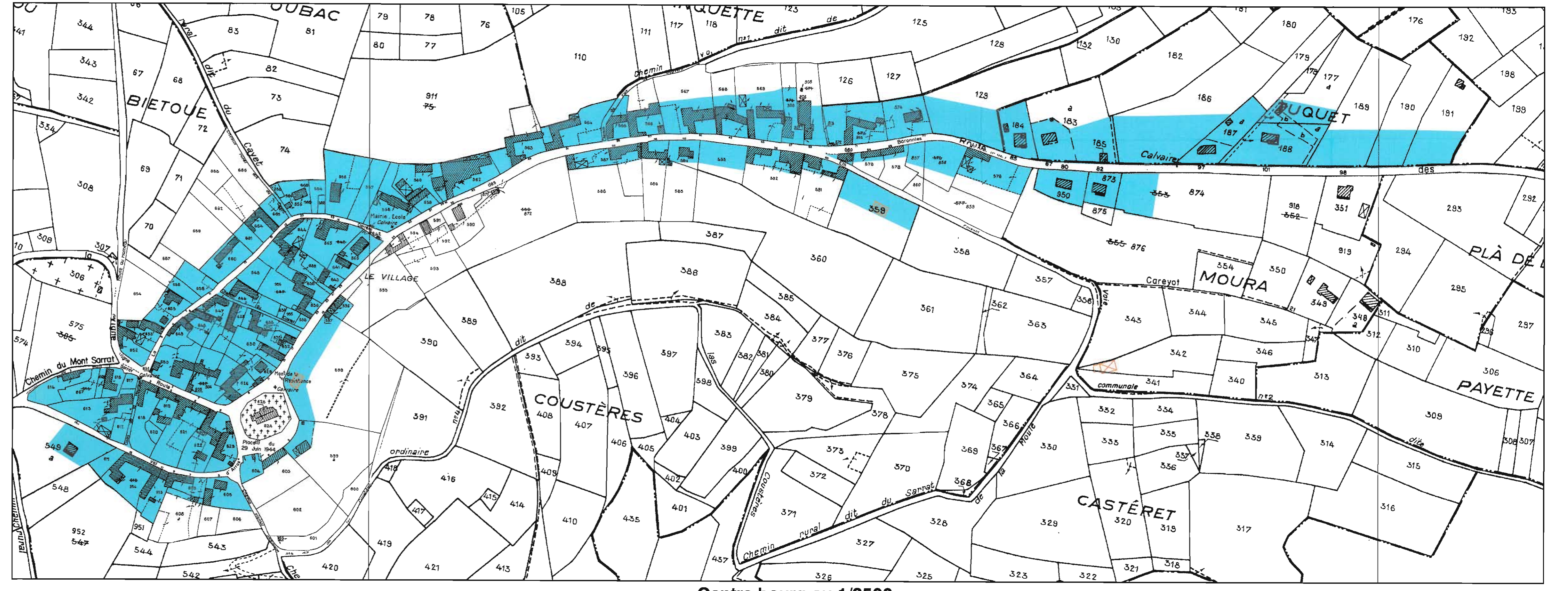
Modifications - Mises à jour	
Modifications : Février 2012	
Modifications : Février 2013	
Modifications : Novembre 2013	
Modifications : Juillet 2014	
Arrêté du Préfet le 7 5 NOV. 2014	
Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général	
Alain CHARRIER	
Date : Juillet 2014	

Légende

- Secteurs où les constructions sont autorisées
- Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestières et à la mise en valeur des ressources naturelles
- Réactualisation du bâti à partir d'une reconnaissance terrain



Quartier La Pradiole au 1/2500



Centre bourg au 1/2500

